

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 14 DÉCEMBRE, À 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 6 DÉCEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. RUFFAT (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PASADAS (pouvoir à Mme GENOVESI), M. GABRIEL (pouvoir à M. OLLIER), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), Mme THIERRY (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

Mme DE LA SERRE, Mme DE POIX.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monique BOUTEILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 232 - Cession de neuf emplacements de stationnement situés 29-31 rue Nadar.

Le Maire rappelle que la Ville est propriétaire de neuf emplacements de stationnement (lots n°1397-1398-1399-1400-1546-1547-1562-1563-1605) situés au premier et deuxième sous-sol de l'immeuble en copropriété sis 29-31 rue Nadar et 258 avenue Napoléon Bonaparte.

Une offre émanant de Monsieur BOULANOUAR pour l'acquisition de neuf emplacements de stationnement au prix de 127 000 €

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la cession de ces neuf emplacements de stationnement situés au premier et deuxième sous-sol de la copropriété sise 29-31 rue Nadar moyennant un prix de 127.000 €, au profit de Monsieur BOULANOUAR.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le plan local d'urbanisme révisé et ses différentes modifications ;

Vu l'avis du Service France Domaine du 1er juillet 2022 ;

Vu les échanges de courriers entre la Ville et Monsieur BOULANOUAR ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 8 décembre 2022 ;

DECIDE la cession des neuf emplacements de stationnement (lots n°1397-1398-1399-1400-1546-1547-1562-1563-1605), situés 29-31 rue Nadar à Rueil-Malmaison, moyennant un prix de 127 000 €, au profit de Monsieur BOULANOUAR.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer la promesse de vente, l'acte authentique définitif ainsi que toutes les autres pièces afférentes à cette cession.

DIT que les recettes seront constatées au budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 19 décembre 2022

N° identifiant : 092-219200631-20221214-lmc143348-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 19 décembre 2022